



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le dix-neuf Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 12 Juillet 2018

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Brigitte BUISSON, Pascale CAUNES, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Chantal VILOTTE

Absents excusés : Mesdames Claudette BRUYERE, Christelle GUIRAUD, Valérie VIMENET et Messieurs Thierry BACQUIÉ, Jean-Paul MARTY

ORDRE DU JOUR :

- Groupement de commandes : Fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches
- Questions diverses

Délibération n° 26 - 2018 : Groupement de commandes : Fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches

Conformément à la convention constitutive, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a été désignée coordonnateur dudit groupement de commandes. De ce fait, elle est chargée de la passation dudit marché et sa Commission d'Appel d'Offres du choix du ou des prestataire(s).

Chaque membre du groupement de commandes sera chargé de signer l'accord-cadre avec le prestataire retenu et exécutera le marché à hauteur de ses propres besoins.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans pouvoir excéder le 31 Août 2022.

Vu le choix des attributaires de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 Juillet 2018 :

Date de début des prestations cantine : 01/01/2019

Attributaire : RECAPE SA SCOP, 12 Route de Caraman 31570 LANTA

Coût total HT :

Repas Maternelles : 2,50 / Repas élémentaires : 2,60 / Repas adolescents / Adultes : 2,85

Dans le cadre du groupement de commandes, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer le lot n°7 de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches avec RECAPE SA SCOP dont le siège social se situe 12 Route de Caraman 31570 LANTA pour les montants précisés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le Lot n°7 pour la fourniture de repas en liaison froide : cantine, accueils de loisirs, crèches avec RECAPE SA SCOP
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération
- ADOPTÉ à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

Plateformes Ordures Ménagères

Madame le Maire soumet au choix du Conseil Municipal les caches containers qui habilleront les plateformes de collecte d'ordures ménagères de la commune. Cette année 4 plateformes seront équipées. Le choix se porte sur un habillage plein avec logo de la commune de couleur rouille dans la Grand'Rue et un habillage ajouré également de couleur rouille dans les lotissements des Tournesols et des Bastides.

Intempéries

Madame le Maire présente un état des lieux des intempéries du mois de Juin. Un devis estimatif de remise en état des routes et des fossés s'élève à 29 784 € HT. En juillet de nouvelles dégradations sont survenues, talus effondrés, fossés comblés etc... Un nouveau chiffrage des travaux va être effectué et une demande de subvention dans le cadre de la dotation nationale de solidarité va être sollicitée auprès de l'état. La commune va informer les riverains du Fresquel sur leur obligation d'entretien des berges et sur le maintien des zones inondables dégagées de tous biens mobiliers.

Espace Associatif Mutualisé

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de l'espace associatif mutualisé a commencé. A ce jour 3 candidatures ont été retenues :

- Bernard MONIER, Architecte DPLG
- SARL D'Architectures
- Auriol + Delwarde Architecture

Cabinet médical

Le 31 Juillet, les Domaines viennent expertiser 2 locaux pour envisager la création d'un cabinet médical

Canal du Midi

Madame le Maire fait lecture du courrier de VNF nous informant de l'abattage de 13 platanes le long du canal au Ségala. Concernant le quai du Ségala, VNF confirme qu'une étude nécessaire à la

restauration du quai sera engagée cette année et que les travaux sont prévus pour le chômage de l'année prochaine.

Abattage arbres

Monsieur Alain GALINIER demande s'il serait possible d'abattre les peupliers sur les lieux publics car ils peuvent très facilement attirer la foudre notamment ceux du lotissement des Bastides.

Il informe également que le pont du Ségala a été pour une énième fois accroché.

Eclairage public

Monsieur Serge PIERRE informe que 5 lampadaires n'éclairent plus au Ségala.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. La séance est levée à 22h50.

Signatures,

Signature du secrétaire de séance,

Le maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 19 Juillet 2018 comprenant la délibération prise par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 3 Août 2018 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

